

Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 17 septembre 2007, sur la pétition intitulée: «Non à des conditions de travail inacceptables à l'Ecole de formation préprofessionnelle de Saint-Gervais».

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-160 au Conseil administratif.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Ainsi que cela ressort du rapport P-160 A de la commission des pétitions, la demande des pétitionnaires relative à l'isolation phonique du bâtiment est devenue sans objet. En effet, par le vote de la proposition PR-531, d'un montant de 945 000 francs, le 18 avril 2007, le Conseil municipal a répondu de manière parfaite aux besoins des utilisateurs de l'école d'améliorer leurs conditions de travail en bénéficiant de fenêtres adéquates pour les protéger du bruit causé par le passage des trains, d'une part, et par la circulation automobile, d'autre part. Le chantier a débuté pendant les vacances scolaires de l'été 2007 et se terminera avant la fin du mois de novembre 2007. La question relative à la surface du préau est également caduque.

L'autre volet de la pétition P-160 se rapporte à la salle de gymnastique. Les dimensions actuelles de ce local (24,36 m de longueur x 10,62 m de largeur x 3,65 m de hauteur) sont effectivement inférieures aux normes préconisées par le règlement relatif à la construction, à la rénovation et à la transformation des locaux scolaires de l'enseignement primaire (30 m de longueur x 16 m de largeur x 7 m de hauteur).

L'Ecole de formation préprofessionnelle de Saint-Gervais n'est pas la seule école de la Ville de Genève qui ne respecte pas ces normes. Les salles de gymnastique des écoles des Plantaporrêts, des Cropettes, de la Roseraie, de Necker, de Saint-Jean, du 31-Décembre, des Crêts, de Montchoisy, de Cayla, de Ferdinand-Hodler, de Sécheron et de Carl-Vogt sont dans le même cas. En consultant la liste des salles de gymnastique des cycles et des collèges, lesquelles accueillent des adolescents du même âge ou plus âgés que les élèves de l'Ecole de formation préprofessionnelle de Saint-Gervais, force est de constater que la majorité des salles sont de dimensions inférieures aux normes réglementaires. Celle du collège de Sismondi, par exemple, dispose d'une surface inférieure de 56 m² à celle de l'Ecole de formation préprofessionnelle de Saint-Gervais.

Il est vrai que la construction de la liaison ferroviaire CEVA aurait pu représenter une opportunité d'étudier un nouveau projet contemporain et mieux adapté. Toutefois, l'espace à disposition ne permettait pas de garantir un gain de surface et de volume significatif. A cela, il faut ajouter que la salle de gymnastique de l'Ecole de formation préprofessionnelle de Saint-Gervais a été projetée en 1883 et construite entre 1884 et 1885. Elle constitue donc l'un des plus anciens équipements d'éducation physique de la Ville de Genève, ce qui lui confère une valeur patrimoniale et historique.

Dans le cadre des discussions relatives à la construction de la liaison CEVA, et après avoir évalué toutes les solutions possibles, le Conseil administratif a donc décidé, lors de sa séance du 28 janvier 2004, de privilégier la solution du «déplacement par ripage», en raison notamment:

- de son coût plus réduit;
- de la prise en charge totale des travaux par la direction du projet CEVA;
- de la valeur architecturale du bâtiment existant;
- du fait que la majeure partie des arbres de la parcelle pouvait ainsi être conservée.

Le «déplacement par ripage» ne laissait évidemment aucune possibilité d'envisager un agrandissement de l'installation. Au contraire, l'aménagement de vestiaires en sous-sol a amputé de 3,89 m la longueur de la salle.

En constatant la qualité de l'ouvrage au terme du chantier, le Conseil administratif est convaincu d'avoir choisi la solution la plus raisonnable. Il entend néanmoins remédier à la situation insatisfaisante que présente l'enseignement de l'éducation physique dans deux écoles proches de la gare: l'Ecole de formation préprofessionnelle de Saint-Gervais et l'école des Croupettes, en proposant la construction d'un nouvel équipement de gymnastique à l'emplacement du parking de l'école des Croupettes (rue Baulacre). Prioritairement réservée aux élèves de l'école primaire des Croupettes, cette salle pourrait également compléter l'offre destinée aux adolescents de l'Ecole de formation préprofessionnelle de Saint-Gervais.

Ce projet figure dans le 3^e plan financier d'investissement 2008-2019, pour un montant de 5 millions de francs (objet 031.071.05, année prévisible de dépôt: 2010).

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Manuel Tornare

Le 31 octobre 2007.